CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030

Engagements Quartiers 2030

Muretain Agglo



Signataires du contrat cadre

Il est convenu entre les soussignés :

- L'État, représenté par le Préfet de département,
- La Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée, représentée par sa présidente,
- Le Conseil départemental de la Haute Garonne, représenté par son président,
- L'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le Muretain Agglo, représenté par son président,
- La Ville de Muret, représenté par son Maire,
- La Caisse des Dépôts, représenté par son Directeur territorial,
- La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne,
- France Travail, représenté par son Directeur d'Agence Muret,
- La Mission Locale de Haute-Garonne, représenté par sa Présidente,
- Promologis, représenté par son Directeur général,

Ce qui suit :

Table des matières

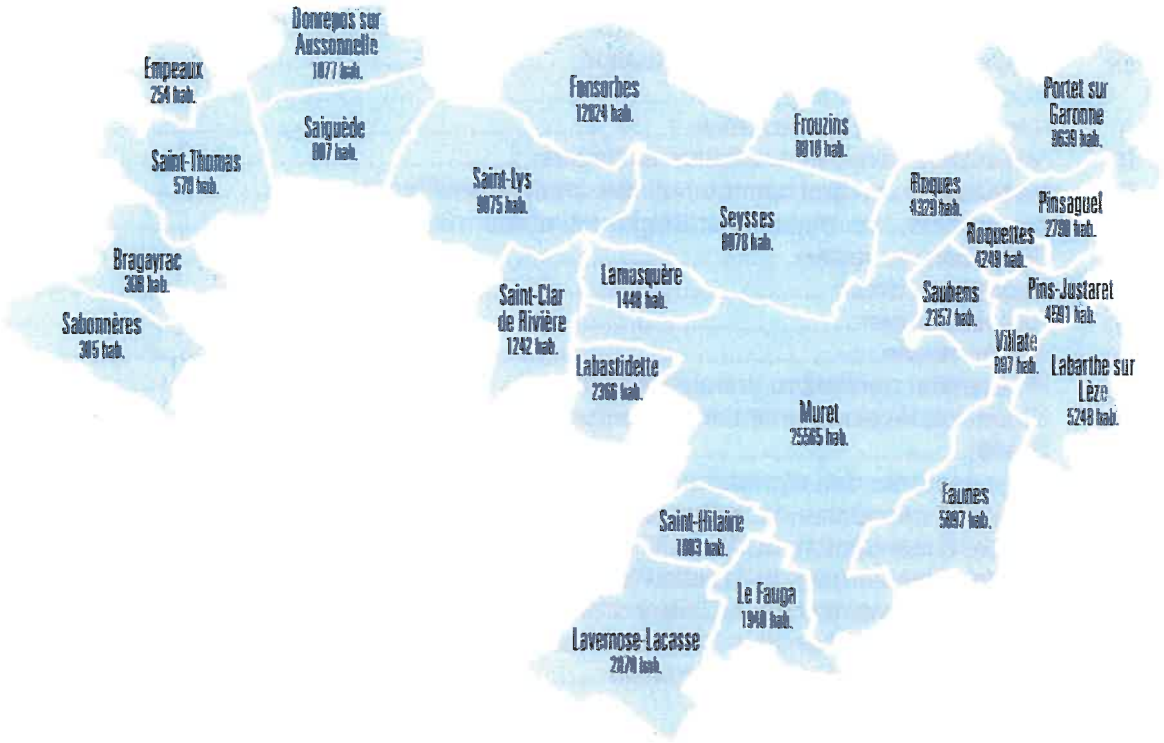
I. Présentation générale 4
A) Le territoire du Muretain 4
B) Muret : deux quartiers prioritaires 7
a. Le quartier Centre ouest 8
b. Le quartier Saint Jean 11
C) Une politique de la ville renouvelée 13
D) Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 14
II. Organisation 16
A) Modalités de pilotage 16
a. Comité de pilotage 16
b. Comité Technique 16
c. Comité des financeurs 17
B) L'ingénierie du contrat de ville 17
C) La participation des habitants 17
D) Les modalités de suivi et d'évaluation 19
III. Définition du cadre stratégique 20
A) Une élaboration participative 20
B) Articulation avec les politiques nationales 20
C) Mobilisation du droit commun et des crédits spécifiques 21
IV. Les orientations, les objectifs stratégiques et leur mise en œuvre 22
A) Education jeunesse 23
B) Accès aux droits 25
C) Vie de quartier 27
D) Cadre de vie 29
E) Prévention, médiation, tranquillité publique 30
F) Emploi et développement économique 31
G) Santé 33
V. Les engagements des signataires 35
A) Cadre d'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignations 35
B) Cadre d'Intervention du Conseil Régional 35
C) Cadre d'Intervention du Conseil Départemental 40
D) Cadre d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne 41
E) Cadre d'intervention de la Mission Locale de la Haute-Garonne 42
F) Cadre d'intervention de Promologis 43

I. Présentation générale

A) *Le territoire du Muretain*

Le Muretain Agglo, issu de la fusion en 2017 des collectivités de la CAM, d'Axe Sud et de la Communauté de Communes Rurale des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle (CCRCSA), est situé au sud-ouest de la Métropole toulousaine et compte aujourd'hui 128 773 habitants[1] répartis sur 26 communes.

D'une superficie de 320 km², le territoire du Muretain se caractérise par la diversité de son paysage à la fois très urbain aux portes de Toulouse et très rural sur les coteaux du Savès et de l'Aussonnelle.



Il s'inscrit à la fois dans l'aire urbaine toulousaine (453 communes et 1 250 000 habitants) et dans le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine (ou SCoT Central, comprenant 114 communes et 964 000 Habitants)[2].

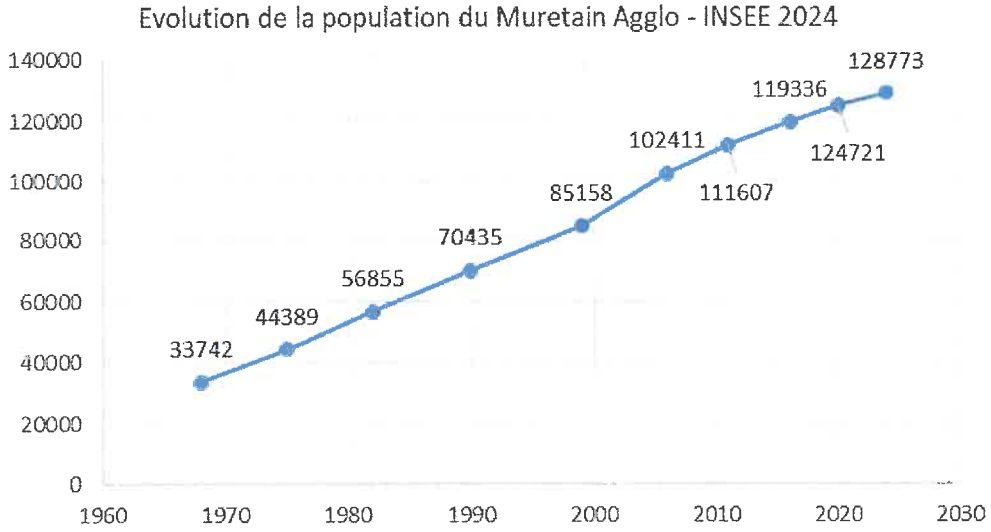
Ce territoire se caractérise par une grande hétérogénéité puisqu'il se situe à la fois sur la 1ère et la 2ème couronne périphérique du Sud Toulousain, et joue un rôle d'interface entre l'unité urbaine de Toulouse et de territoires périurbains situés au sud (triangle sud délimité par les vallées de l'Ariège et de la Garonne).

Par sa proximité avec les grands pôles d'emplois de la métropole (Airbus, Toulouse, Oncopole, etc.), le Muretain Agglo attire chaque année de nombreux nouveaux habitants avec une croissance annuelle en augmentation. Il a accueilli 4 052 hab/an sur les 4 dernières années. Depuis ces dernières

[1] Données Insee 2021

[2] Pour mémoire, l'aire urbaine Toulousaine compte 4 périmètres de SCOT

décennies, le Muretain Agglo a connu l'une des plus fortes croissances démographiques de la Grande Agglomération Toulousaine et a ainsi vu sa population doublée en 30 ans.
Cette tendance de fond n'est pas sans conséquence en matière de besoin de logements pour tous, d'équipements publics et de services à la population. L'un des grands enjeux du Muretain Agglo est donc de définir les politiques locales qui permettront de loger et d'accueillir au mieux ces nouveaux habitants sur son territoire.

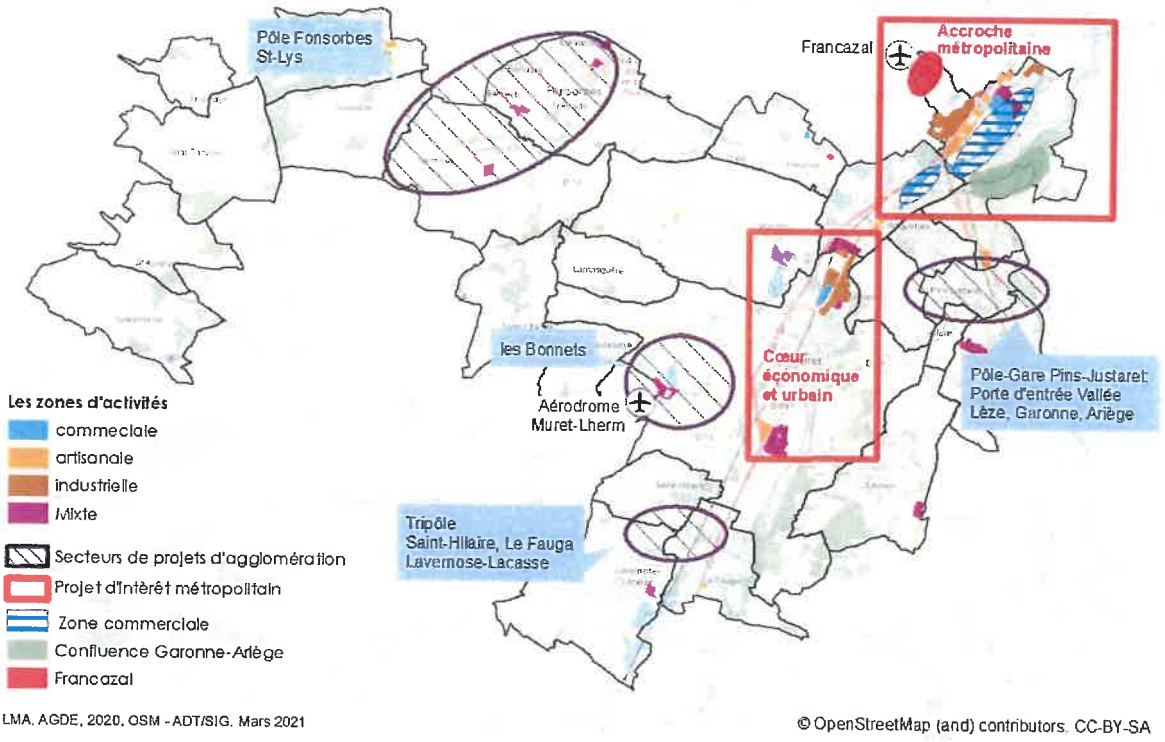


Par ailleurs, le taux d'emploi par habitant y reste relativement faible et surtout il atteste d'une dégradation ces dernières années puisqu'il est passé de 3,4 habitants pour un emploi en 2018 à 2.48 en 2020 alors qu'i augmentait pour Toulouse Métropole et le SIcoval.

Territoire	Emplois 2013	Emplois 2018	Emplois 2020	Taux de variation annuel 2013-2018	Taux de variation annuel 2018-2020	Evol. 2013-2018	Evol. 2018-2020	Ratio emploi/habitant 2018	Ratio emploi/habitant 2020
Muretain	36298	35786	36672	-1,41%	2,48%	-512	886	3,4	2,48
TM	435254	469979	487660	7,98%	3,76%	34725	17681	1,7	3,7
SICOVAL	30852	33643	34874	9,05%	3,66%	2791	1231	2,4	3,6

De fait, les déplacements pendulaires vers la Métropole sont très importants non seulement pour les habitants du Muretain Agglo mais également pour ceux du Pays Sud Toulousain. Ainsi, malgré la présence d'infrastructures de communication importantes, le territoire du Muretain se retrouve congestionné aux heures de pointes (bouchons, parkings de gare saturés, reste à quai, etc.) et subit une pollution atmosphérique élevée en lien avec ces déplacements.

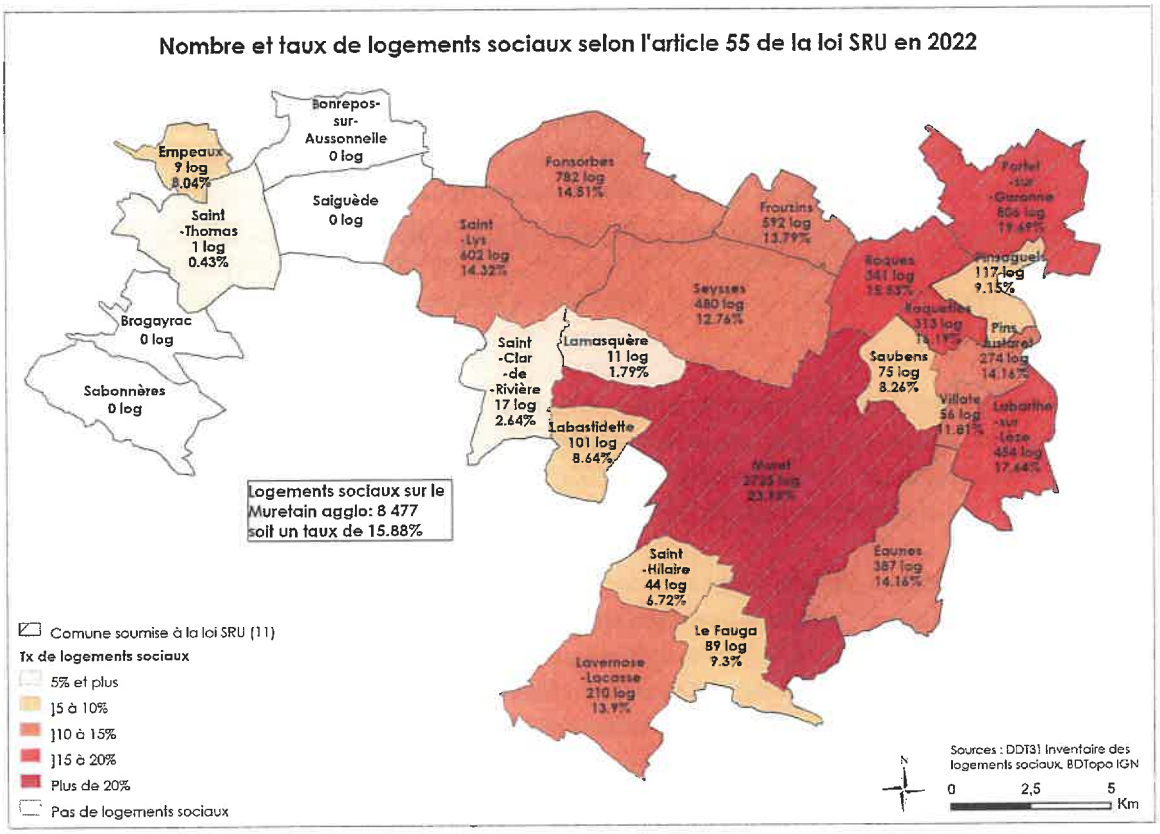
Afin de lutter contre ce phénomène, le Muretain peut toutefois s'appuyer sur un fort potentiel de développement économique autour de l'axe Portet/Muret pour créer des emplois et sur la présence de 4 gares ferroviaires (dont 3 avec des capacités de développement importantes) pour renforcer l'intermodalité. Avec plus de 36 672 emplois, le territoire du Muretain Agglo est le premier pôle d'emplois après Toulouse.



L'un des enjeux du Muretain Agglo est aussi le rééquilibrage du ratio emploi habitant, qui est le premier levier pour à la fois commencer à rééquilibrer la répartition territoriale des richesses économiques indispensables au financement des services dus aux populations accueillies et limiter les déplacements et par là les atteintes à l'environnement (émission de GES, etc.) tout en proposant un modèle de développement économique sobre en termes de foncier et de consommation énergétique.

En termes de logement, le Muretain Agglo se caractérise par une offre qui reste spécialisée sur le pavillonnaire diffus à destination des propriétaires accédants, malgré le développement récent d'une offre en collectif et en locatif dans certaines communes. Son parc est principalement composé de grands logements dans lesquels les propriétaires sont tout juste majoritaires. Ainsi, le parc locatif privé joue le rôle de parc social, 66% des locataires du parc privé sont éligibles à un logement social dont 29% à un logement PLAI.[3]

[3] Données PLH 2022-2027



Par ailleurs, le parc social est inégalement réparti sur le territoire avec Muret, ville centre qui accueille 30% des 8 477 logements sociaux de l'agglomération[4]. Ce parc se caractérise par son inadaptation aux profils des demandeurs, notamment en termes de typologies de logements. La proportion de petits logements est très faible (18% de T1 et T2)[5] alors que les personnes seules sont surreprésentées dans les demandeurs (36% des demandes s'appliquant sur du T1/T2)[6]. Le parc social ne remplit pas entièrement sa vocation d'accueil des ménages les plus vulnérables 81% de logements financés en PLUS et seulement 12 % en PLAI. Or 76% des demandeurs sont éligibles aux PLAI mais un rattrapage est en cours avec 30% de PLAI dans la programmation de logements sociaux.[7]

B) *Muret : deux quartiers prioritaires*

La commune de Muret, du fait de sa fonction historique de sous-préfecture et des équipements qu'offre la ville, apparaît comme une véritable « ville moyenne », à la fois intégrée à l'aire urbaine et jouant, de plus en plus, une fonction centrale pour le triangle sud, délimité par les vallées de l'Ariège et de la Garonne. De par sa taille, 25 628 habitants[8], Muret constitue le cœur urbain du territoire.

En tant que commune centre, la ville de Muret joue également un rôle majeur pour accompagner le développement économique du territoire. Elle accueille 2 546 établissements privés (26% des entreprises de l'agglomération) et 12 973 emplois (36% des emplois de l'agglomération)[9]. Pour maintenir et accompagner le développement de son activité économique, elle porte actuellement un

[4] Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2023

[5] RPLS 2023

[6] Pictostat Occitanie au 31/12/2022

[7] Données PLH 2022-2027

[8] Insee, 2024

[9] Insee, 2020

important projet de ZAC sur 60 ha, au sud de la commune, qui accueille aujourd'hui une salle événementielle, des bureaux et des logements et bientôt un retail park et un nouveau collège.

Du fait de son histoire urbaine liée à son activité industrielle et par la présence de nombreux équipements culturels, sportifs, d'enseignement et de santé, ainsi que de nombreux services administratifs et commerciaux, la ville de Muret accueille une population plus modeste que ses communes périurbaines aux extensions de lotissements pavillonnaires attirant des catégories socioprofessionnelles plus favorisées. Il y a ainsi, de plus en plus, un phénomène de spécialisation sociale entre les territoires qui se fait au détriment de Muret qui voit se concentrer les difficultés sociales.

Muret accueille ainsi une part importante de personnes seules et de familles monoparentales (52% des habitants de Muret en 2020). La part des ménages aux revenus modestes est aussi élevée, 51% des foyers fiscaux étaient non imposables en 2020 (47% en 2015) et le revenu médian par unité de consommation sur la commune était de 22 450 € en 2021[10].

Une part importante de l'offre de logement social sur l'agglomération se situe également à Muret ; ses 2 769 logements sociaux[11] représentent près de 30% de l'offre du Muretain. Le parc social de la ville est un parc détenu à plus de 95% par le même bailleur social, Promologis. Au vu du taux de rotation sur le parc social de Muret qui est relativement faible (9% sur l'année 2023[12]) et d'une demande élevée, il existe une pression sur ces logements (4.1 demandes pour une attribution). Muret est la commune la plus demandées sur le territoire du Muretain.

La présence sur Muret d'un nombre important de famille avec des difficultés sociales explique qu'en juillet 2015 deux quartiers soient rentrés dans le dispositif politique de la ville : le quartier Centre Ouest et le quartier Saint Jean. Au total, ces deux quartiers accueillent environ 6 000 habitants.

a. Le quartier Centre ouest

Le quartier Centre Ouest accueille environ 1 867 habitants[13] qui se répartissent sur deux secteurs aux problématiques spécifiques :

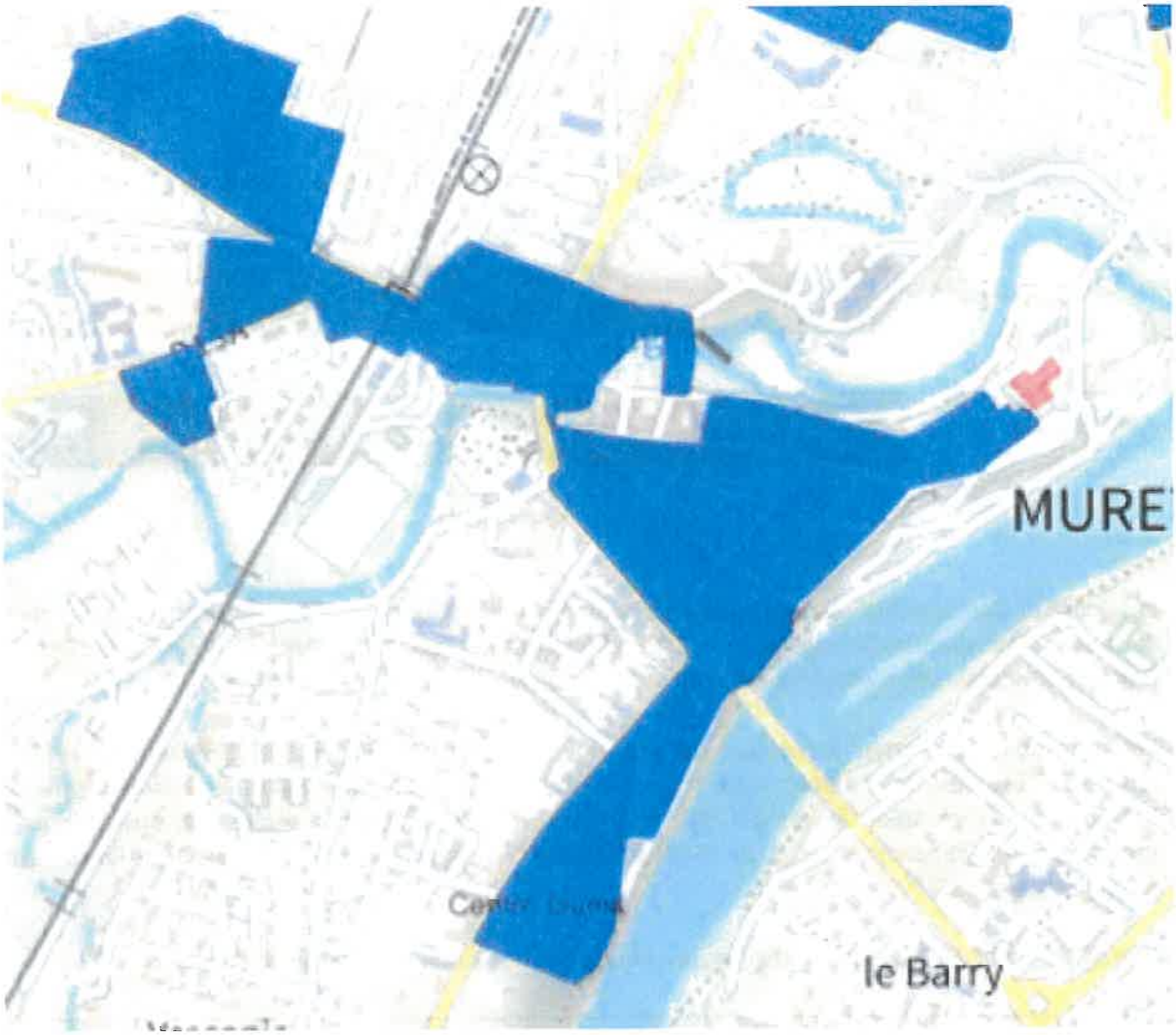
- Le centre-ville historique ;
- Le secteur Ouest (de l'autre côté de la voie ferrée) et le secteur Sud (le long de l'avenue des Pyrénées) qui comprennent de grands ensembles de logements sociaux dont notamment le square Delpech (226 logements).

[10] Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, 01/01/2023

[11] Inventaire SRU 2023

[12] Données Promologis 01/2024

[13] Insee, 2018

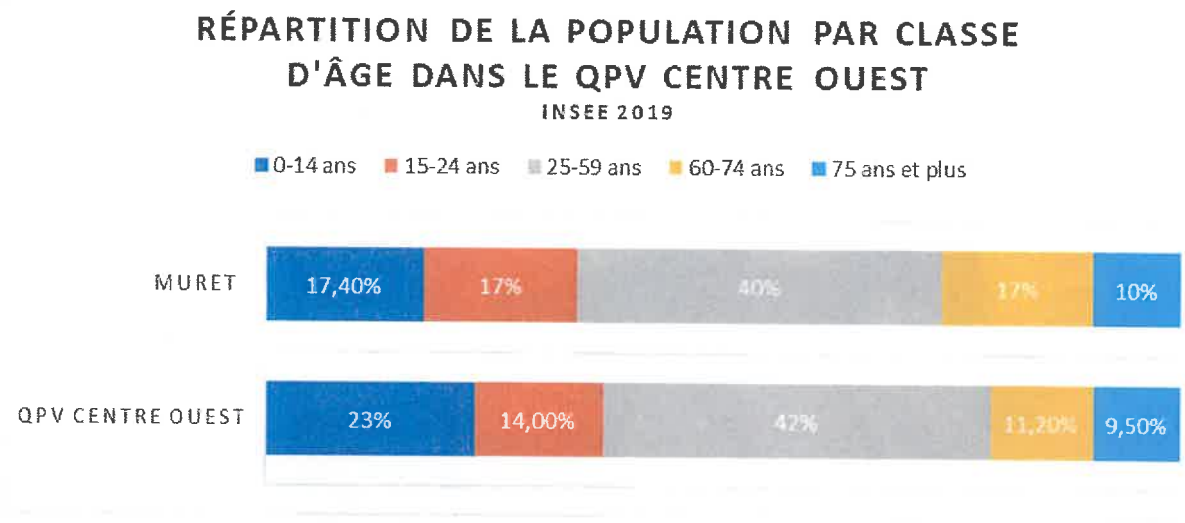


Le centre-ville historique bénéficie d'une véritable identité et constitue un lieu de vie partagé par tous les Muretains. Cette situation s'explique notamment par la présence de grands équipements publics tels que la Sous-préfecture, le théâtre municipal Marc Sebbah, la médiathèque François Mitterrand, la CPAM, le Tribunal d'instance, le musée Clément Ader, le point d'appui à la formation et à l'emploi. Les enfants de 3 à 12 ans sont répartis sur deux groupes scolaires (Vasconia et Pierre Fons). La Ville a également réalisé de grands aménagements sur le centre-ville pour lui redonner du dynamisme et de l'attractivité par la création d'un parking souterrain de 285 places et la requalification des allées Niel comprenant une grande esplanade accueillant de nombreux évènements, des fontaines lumineuses, des espaces ombragés et une aire de jeu.

Cependant, il souffre comme nombre de centres anciens de certaines difficultés : tendance à la dégradation de l'habitat essentiellement privé avec présence d'habitat indigne, paupérisation de certains de ses résidents, attractivité commerciale pour laquelle nous devons rester vigilants.

La population située dans le centre historique se caractérise à la fois par une sous-représentation des jeunes en dessous de 25 ans (37.1% contre 30.3% pour l'EPCI) mais aussi par l'importance des ménages d'une personne (51.5% contre 28.7% pour l'EPCI)[14]. Cette dernière surreprésentation peut engendrer un risque d'isolement et de solitude de ces personnes, entraînant in fine des conséquences psychologiques.

[14] INSEE, 2018



Les secteurs Ouest et Sud de ce quartier se caractérisent par une présence plus forte de logements sociaux où l'occupation se fragilise : en 2019, 49.5% des ménages n'avaient pas de lien avec l'emploi (inactifs, étudiants, demandeurs d'emploi) et 24.3% avaient des emplois précaires.

Sur l'ensemble du quartier, le revenu médian par foyer fiscal, en 2019, était de 11 520 euros, soit 960€ contre 1 960€ pour le Muretain Agglo[15]. La part de la population sans diplôme ou avec un niveau inférieur au BAC est assez élevée (64.7%)[16] et le taux des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est importante (28.1% contre 19% pour l'EPCI en 2021)[17]. La part des personnes de 15 à 64 ans sans emploi est de 49.5%[18].

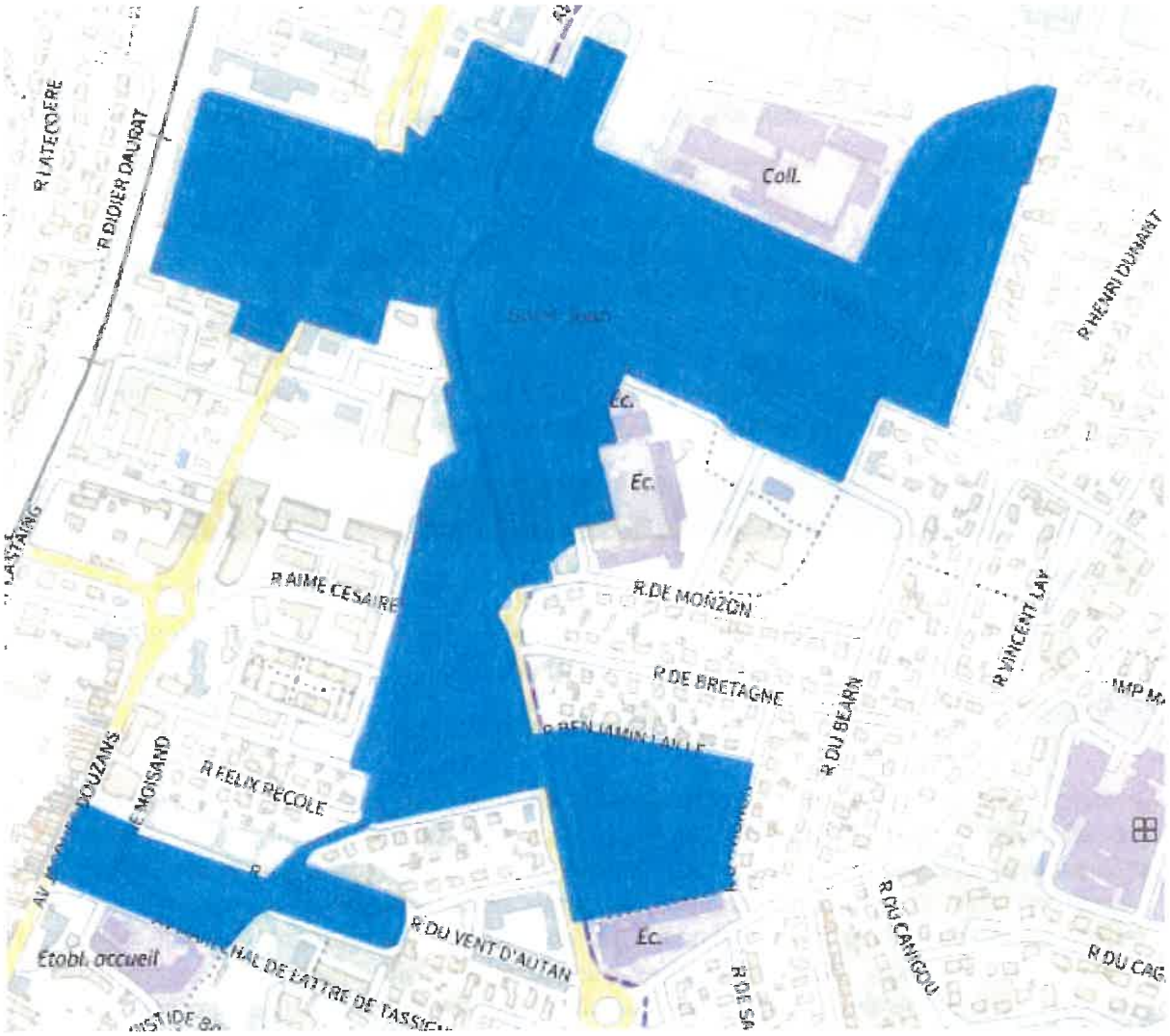
Entre 2015 et 2019, la situation socio-économique des habitants s'est plutôt dégradée :

ménages imposés			part des familles monoparentales			taux de pauvreté			part des locataires		
2015 (données 2012)	2017 (données 2014)	2022 (données 2019)	2015 (données 2012)	2017 (données 2014)	2022 (données 2019)	2015 (données 2012)	2017 (données 2014)	2022 (données 2019)	2015 (données 2012)	2017 (données 2014)	2022 (données 2019)
43,20%	32,60%	37,20%	20%	21%	44,60%	32%	32%	40,50%	81,90%	81,90%	81,60%

Source : Données Insee, 2019

[15] Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, 2019
[16] ASP, traitements Dares - Insee 2022
[17] Insee 2021
[18] Insee 2019

b. Le quartier Saint Jean



Ce quartier s'est développé à partir des années 1950 pour répondre à l'arrivée importante de nouvelles personnes. Au vu des contraintes fortes de la ville (présence de la Garonne à l'Est, de la voie de chemin de fer à l'Ouest), l'urbanisation de la ville s'est faite majoritairement au Nord et au Sud. Le quartier Saint Jean est le résultat du développement du Nord de la ville après-guerre et se compose essentiellement de logements sociaux, construits à cette époque par le bailleur SAMAI, groupe natif de la commune, devenu depuis Promologis.

Avec le développement progressif de la ville, le quartier Saint Jean se situe aujourd'hui au cœur de la ville et à moins de 2km du centre historique. Il s'organise autour de deux axes centraux Nord/Sud (avenue Douzans et avenue de l'Europe) et d'axes secondaires Est/Ouest (avenue Vincent Auriol, rue de Bretagne). Les axes Nord/Sud permettent de relier le quartier au centre historique.

Ce quartier bénéficie également d'une bonne accessibilité depuis Toulouse. Il est à la fois accessible depuis les grands axes routiers (autoroute A64 et route départementale RD 817) et depuis l'axe ferré (le quartier se situe à 10 min à pied de la gare et la ligne Toulouse-Muret permettant de rejoindre Toulouse en 20 min).

Les services publics sont bien représentés aux alentours du quartier prioritaire avec la présence de l'hôtel communautaire du Muretain Agglo, la CAF, le pôle social de la mairie (y compris le CCAS) et le centre social Maïmat. A proximité immédiate se trouvent également l'agence Pôle Emploi de Muret et le Greta. Deux écoles (Saint Exupéry et Mermoz) et le collège Louisa Paulin accueillent les jeunes de ce

quartier ; ces établissements ont été complètement rénovés favorisant les conditions de travail des enseignants et l'accueil du public. Le quartier possède également de nombreux équipements de proximité avec la présence de l'espace Maïmat dédié à l'emploi, d'une école de musique municipale, de deux salles de quartier (Mermoz et Maïté Anglade), de terrains sportifs, d'un city stade et d'une salle de boxe. Si nous observons peu de commerces sur le secteur, il en existe à proximité immédiate avec notamment la présence d'un pôle loisirs composé d'Aqualudia, d'un cinéma, de restaurants et d'un hypermarché.

Sur le périmètre strict du quartier prioritaire, nous comptons au 31 décembre 2021, 1 101 logements sociaux gérés essentiellement par Promologis (seulement 47 logements sont administrés par la Foncière). Le quartier accueille également des copropriétés dont certaines sont issues de la vente de logements sociaux par Promologis à leurs locataires. Ces dernières sont gérées par une filiale du bailleur. Au total, le quartier compte, en 2021, 500 logements privés. Le quartier présente un taux de logement social qui a baissé de 4% entre 2015 et 2019 suite à des ventes HLM, la construction neuve de logements en accession et à la démolition de logements sociaux.

Quartier Saint Jean (périmètre stricte)	Situation 2015	Situation 2019	Situation 2021
Nombre de logements en accession	477	500	500
Nombre de logements sociaux	1141	1096	1 101
Nombre total de logement	1618	1596	1621
Taux de logements sociaux	71%	67%	67%

Source : Mairie de Muret – Etat des résidences sur le quartier Saint Jean.

Le quartier Saint Jean regroupe une population qui peut être estimée à 3 183 habitants[19]. La population est relativement précaire. 38.6% des habitants ont un revenu constitué d'au moins à 50% de prestations sociales contre 19.5% pour le reste de l'EPCI et 19.8% des habitants ont un revenu constitué à 100% de prestations sociales. Le quartier accueille également une part importante de personnes sans emploi (53.1% des habitants chez les 15 à 64 ans contre 32.1% sur le Muretain Agglo) et la part des emplois précaires parmi les emplois est relativement élevée (27.2% contre 10.9%) Les personnes n'ayant pas de diplôme ou avec un diplôme inférieur au BAC (65.4% contre 48.3% pour l'EPCI)[20] sont surreprésentées engendrant de facto des difficultés pour accéder au marché de l'emploi ou à des emplois qualifiés.

Le revenu médian déclaré par les habitants sur le quartier est de 10 080 €, soit 840 € contre 1 960 € pour le Muretain Agglo. La part de ménages imposés est de 21.8%.[21].

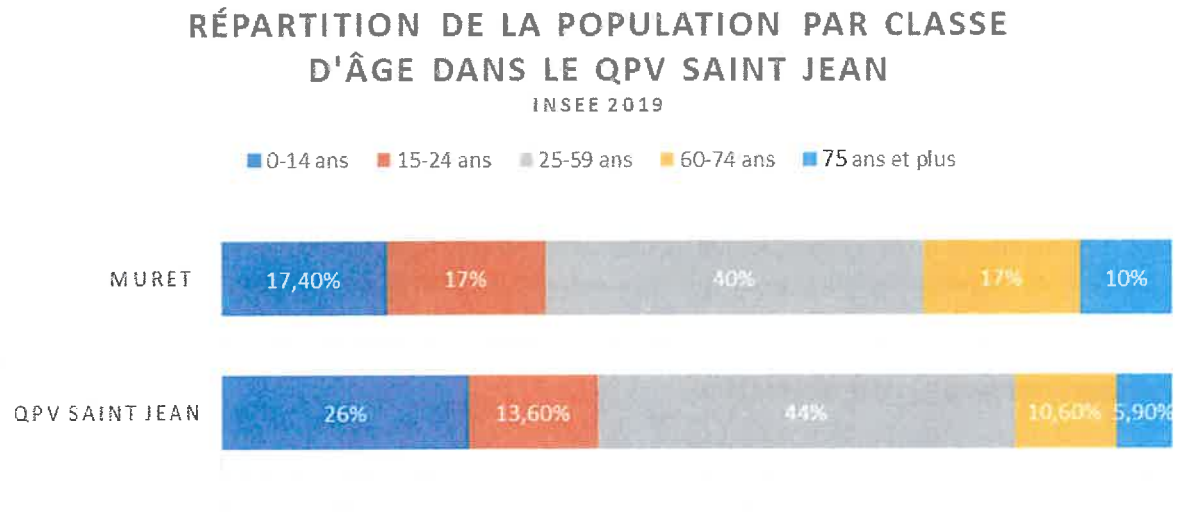
Les situations de vulnérabilité et de fragilité sont aussi surreprésentées dans le QPV avec une part importante des familles monoparentales (45.9% contre 16.1% pour l'EPCI). Environ un quart de la population a moins de 14 ans sur ce quartier prioritaire (26%)[22].

[19] Insee 2019

[20] Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2022

[21] Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, 2018

[22] Insee 2019



Tout comme le quartier centre ouest, la situation socio-économique des habitants s'est dégradée entre 2015 et 2019 :

ménages imposés			part des famillles monoparentales			taux de pauvreté			part des locataires		
2015 (données 2012)	2017 (données 2014)	2022 (données 2019)	2015 (données 2012)	2017 (données 2014)	2022 (données 2019)	2015 (données 2012)	2017 (données 2014)	2022 (données 2019)	2015 (données 2012)	2017 (données 2014)	2022 (données 2019)
36,20%	26,00%	27,90%	22,20%	24,20%	24,50%	34,90%	37,80%	39,40%	81,90%	81,90%	89,40%

Source : Données Insee, 2019

C) *Une politique de la ville renouvelée*

Conformément aux attendus de la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, deux quartiers de Muret sont rentrés dans la géographie prioritaire : le quartier Centre Ouest et le quartier Saint Jean. Cette nouvelle politique a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le contrat de ville du Muretain Agglo a été signé le 16 juillet 2015 en présence de Madame Myriam EL KHOMRI, ancienne Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville. Il constitue le document cadre en matière de politique de la ville pour la période 2015/2020. Il intègre différents enjeux et desseins ayant pour objectif de limiter les écarts de développement constatés entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération. Avant cette signature, le Muretain Agglo et la Ville de Muret avaient mis en œuvre depuis plusieurs années des actions de cohésion sociale, développement économique et recomposition urbaine dans ces mêmes quartiers.

La loi de finances du 28 décembre 2018 a prolongé jusqu'en 2022 (année révolue) les contrats de ville ainsi que la géographie prioritaire, les dispositifs fiscaux rattachés et a réaffirmé l'engagement de l'Etat. La circulaire du Premier Ministre en date du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers est venue préciser les contours de l'avenant au contrat qui a pris la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques signé par l'ensemble des signataires du contrat ville.

La loi de Finances pour 2022 a prorogé d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2023, la durée des contrats de ville en cours ainsi que la carte des quartiers prioritaires et les dispositifs fiscaux afférents.

L'élaboration du contrat de ville pour la période 2024 – 2030 s'est appuyée sur la circulaire ministérielle du 31 août 2023 et le décret du 29 décembre 2023 donnant la liste des quartiers prioritaires de la ville.

D) *Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)*

Au vu des enjeux, le quartier Saint Jean a été déclaré d'intérêt régional et le Muretain Agglo bénéficie du soutien de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour mettre en œuvre un projet de renouvellement urbain sur ce quartier. La transformation du cadre de vie doit permettre l'amélioration des conditions de vie des habitants de ce quartier et de réduire les écarts de développement avec le reste du territoire.

Conformément au NPNRU, le projet de renouvellement urbain sur Saint Jean fait l'objet d'une contractualisation à part entière. Un protocole de préfiguration a été signé en juin 2016. En novembre 2020, la Ville de Muret a signé avec l'ANRU et ses partenaires (Action Logement, Caisse des Dépôts, Promologis, Département, Région) une convention présentant les grands projets déjà mis en œuvre (Gasc Moisand/Perville) sur le quartier et ceux à venir (Capèle). Un avenant à cette convention devrait être signé au 1er semestre 2024, intégrant les financements de l'ANRU pour le projet de renouvellement urbain de Capèle.

L'enjeu sur le quartier Saint Jean est d'abaisser le taux de LLS de 71% à 51% en intervenant sur plusieurs axes :

- Mutation du parc social par la démolition de 475 logements, soit 42% du parc LLS du QPV (1141) :
    - 173 lgts Maïmat (livraison 2018 hors ANRU)
    - 156 lgts Gasc Moisand/Perville (en cours)
    - 146 lgts Capèle (en cours)
- Un programme de réhabilitations lourdes de 469 logements Promologis sur la période 2016-2019
- Un programme de vente HLM de 57 logements (en cours - autorisé)

Dès 2010, la Ville de Muret, en étroite collaboration avec Promologis, bailleur social, avait déjà débuté un vaste programme de démolition/reconstruction sur le secteur Maïmat sans financement de l'ANRU. Cet îlot était composé de 213 logements sociaux gérés par Promologis et d'un centre commercial présentant d'importantes difficultés. Face aux dysfonctionnements de l'espace et de la vétusté des immeubles, il a été décidé de démolir 173 logements, reconstruire 172 logements sociaux, 20 logements libres et rénover une copropriété (40 logements). Les bas d'immeubles ont été consacrés aux commerces et à la vie associative (800 m² de surfaces affectées) tandis qu'une esplanade a permis l'accueil d'un marché de plein vent.

La requalification du quartier Gasc Moisand/Perville a été pensée à partir de la démolition des bâtiments, soit 156 logements sociaux, pour réaliser une opération immobilière neuve autour d'un mail piéton Est/Ouest permettant de relier le quartier à l'avenue Jacques Douzans et à la gare. Ce mail est connecté avec le sentier fleuri qui traverse le quartier du Nord au Sud afin de rejoindre le centre-ville. Ce renouvellement urbain débuté en 2019 a permis l'émergence d'une offre diversifiée avec 18 maisons individuelles, 54 logements collectifs et 60 logements à venir (20 locatifs et 40 accessions).

Par ailleurs, en dehors des financements ANRU, le bailleur social Promologis a opéré entre 2016 et 2019 une vaste opération de réhabilitation de ses résidences sur le quartier Saint Jean. Au total, 469 logements ont été concernés. La Ville de Muret et le Muretain Agglo ont aussi mené un important chantier de rénovation de l'espace public, en requalifiant l'avenue de l'Europe (reprise de l'avenue

avec la création d'une piste cyclable en site propre) qui traverse tout le quartier Saint Jean. Des études sont en cours pour requalifier le square Blaize.

Le secteur Capèle est également voué à muter dans le cadre d'un projet urbain qui participe à la diversification de l'habitat sur le quartier. Le projet de renouvellement urbain s'est construit autour d'une stratégie globale déclinée en plusieurs grands axes :

- Démolir les deux barres d'immeuble (204 logements) dont la barre en copro mixte ;
- Reconstruire un ilot d'habitat attractif et perméable (173 logements) avec des formes urbaines et architecturales qui assurent la couture avec le quartier pavillonnaire avoisinant (bâtiments en R+3 et R+4) ;
- Créer un quartier jardin apaisé avec un paysage résidentiel de qualité (parvis devant le collège, mail piéton, venelles piétonnes, jardins en RDC, etc.) ;
- Proposer des typologies de logements qui participent à la diversification du quartier (abaissement du taux de LLS) ;
- Repenser les voiries pour faciliter l'accessibilité du site et sa connexion avec le reste du quartier et de la ville ;
- Décloisonner et mettre en valeur les équipements publics en limite d'îlot ;
- Reconstruction de l'offre locative sociale démolie : 146 logements locatifs hors site dont 60% de PLAI.

II. Organisation

A) *Modalités de pilotage*

a. Comité de pilotage

Le comité de pilotage associe l'ensemble des parties prenantes au contrat de ville. Il se prononce sur le contenu du contrat de ville puis sur les bilans annuels qui lui sont présentés ainsi que sur l'évaluation des actions. Il aura aussi pour mission de valider les programmations annuelles dans le champ du droit commun et des crédits spécifiques.

Il se réunira une fois par semestre.

Sa composition est décrite dans le tableau ci-dessous :

	Services
Etat	Sous-préfecture de Muret
	DDT
	DDETS
	Procureur de la République
	DSDEN
Opérateurs publics et associatifs	France Travail
	Mission Locale
	ARS
	CAF
	Caisse Des Dépôts et Consignations
	CPAM
	Gendarmerie
Collectivités	Muretain Agglo
	Ville de Muret
	Conseil Régional
	Conseil Départemental
Bailleurs Sociaux	Promologis
Chambres consulaires	CCI
	CMA
Habitants	Conseils citoyens

b. Comité Technique

Le comité technique regroupe la Ville, l'Agglomération et les services de l'Etat ainsi que les représentants des différentes composantes du comité de pilotage.

Ce comité est en charge du pilotage du contrat de ville. Il a ainsi pour fonction de mettre en œuvre la stratégie, les objectifs, les actions et les engagements définis en comité de pilotage. Il pourra décider de la mise en place de groupe de travail thématique si nécessaire.

Ce comité technique se réunit en tant que de besoin, à un rythme au moins semestriel. Il s'assurera notamment de la mise en œuvre des programmations annuelles, de leur suivi et de l'élaboration des bilans.

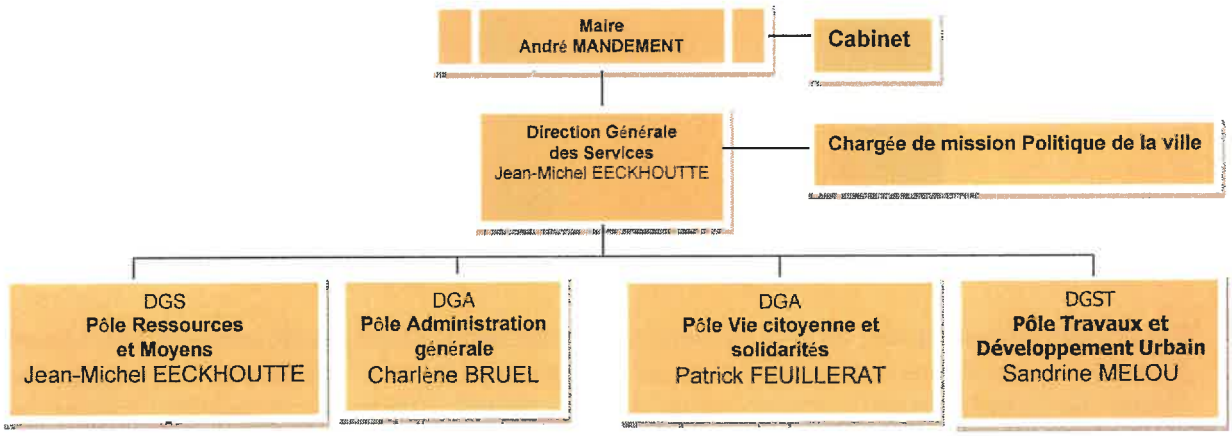
c. Comité des financeurs

Pour les structures associatives, un comité des financeurs, regroupant les partenaires financiers, sera mis en place afin d'échanger sur les demandes de subvention et de coordonner les moyens.

B) *L'ingénierie du contrat de ville*

La commune de Muret étant la seule commune du Muretain Agglo à avoir des quartiers en politique de la ville, il a été décidé que cette compétence sera exercée directement par la commune. Une articulation avec les services de l'Agglomération est assurée.

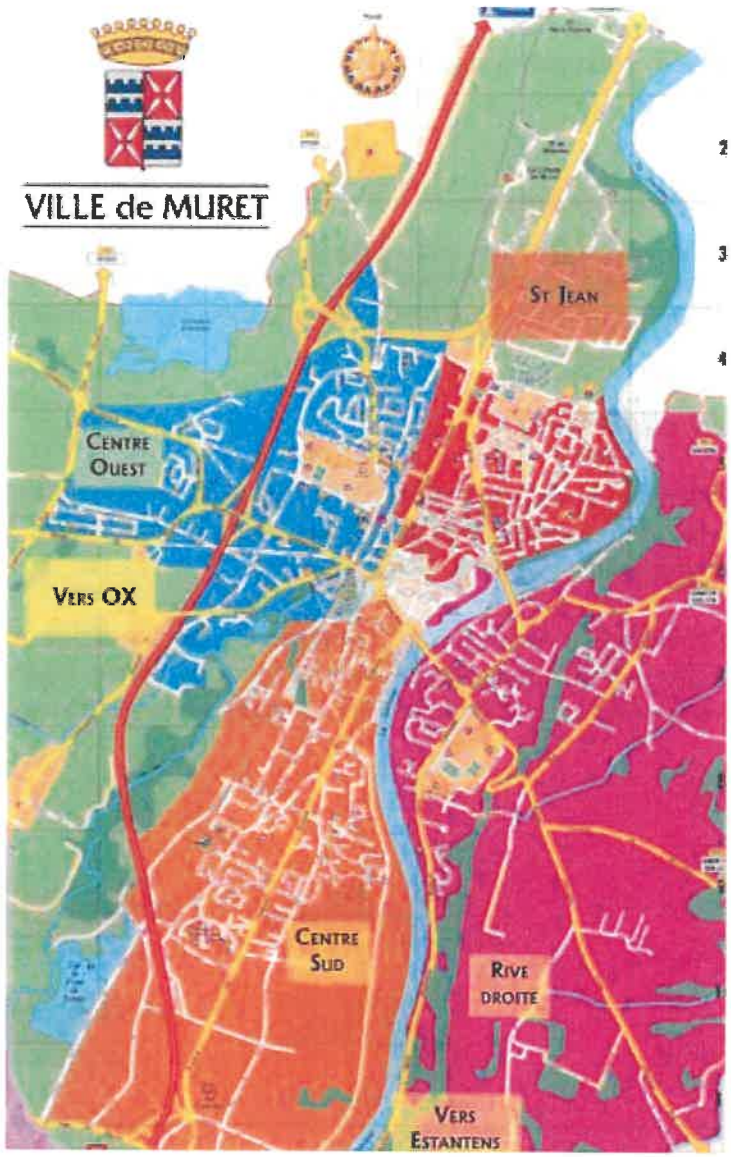
Le suivi, l'animation et la mise en œuvre de ce contrat de ville est à la charge de la Ville de Muret par l'intermédiaire d'une chargée de mission directement rattaché au Directeur général des services. D'un point de vue politique, le pilotage du contrat de ville communautaire est assuré par le Maire.



C) *La participation des habitants*

L'équipe municipale a fait le choix d'étendre le dispositif retenu pour les quartiers politique de la ville à l'ensemble de la commune. Ainsi, six conseils citoyens ont été constitués lors de réunions de quartier en 2014.

Deux conseils citoyens concernent plus particulièrement, mais pas seulement, les QPV Saint Jean et Centre Ouest.



Ces conseils sont composés de 10 à 30 membres représentants pluralistes et paritaires des habitants, d'associations et d'acteurs locaux présents sur chaque quartier. Leur fonctionnement est régi par la Charte des Conseils Citoyens adoptée par la Ville. Les conseils citoyens se renouvellent tous les deux ans. Cette instance de démocratie participative a pour objectif de :

- Associer les habitants à l'élaboration et la mise en œuvre concrète de projets.
- Œuvrer pour et dans l'intérêt général de la ville, du quartier et de ses habitants.
- Participer au développement du civisme, sensibiliser les habitants à l'exercice de la démocratie locale et encourager le respect des règles.

Deux adjoints de quartier sont présents lors des réunions pour jouer le rôle d'intermédiaire entre les services de la Ville et les membres. Ils permettent également l'animation et la coordination des travaux entre les périmètres politique de la ville.

Des membres habitant les deux quartiers prioritaires représentent les citoyens au Comité de pilotage du contrat. Certains ont également participé à la rédaction de ce contrat de ville en participant aux différents groupes de travail.

D) *Les modalités de suivi et d'évaluation*

Une observation en continu sera réalisée en lien avec les partenaires et les instances de pilotage, qui devra permettre tout ajustement nécessaire au contrat de ville et ses programmes d'action annuels. L'objectif de cette démarche sera de contrôler, voire réorienter si nécessaire, les objectifs fixés initialement, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Il est aussi prévu une actualisation du contrat de ville à mi-parcours en 2027.

La démarche d'évaluation doit permettre de mesurer l'atteinte des objectifs du contrat de ville et d'évaluer les résultats selon la méthodologie définie.

Dans la continuité de l'élaboration du contrat de ville, le principe de mutualisation des outils d'observation des différents partenaires est affirmé. Il permet de structurer et coordonner la connaissance du territoire et son évolution à partir des données statistiques et qualitatives de chaque partenaire. Ces données seront susceptibles de favoriser le déploiement des politiques en faveur des quartiers prioritaires.

En lien avec les habitants des quartiers prioritaires, il pourra être organisé si nécessaire des diagnostics en marchant pour recueillir leurs opinions et suggestions afin d'adapter les politiques aux priorités des habitants des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, la démarche d'évaluation constitue aujourd'hui une nécessité pour l'action publique : il s'agit de rendre compte de l'usage de l'argent public et de favoriser une meilleure conduite du contrat de ville, de son efficacité, de sa pertinence, de ses impacts, de sa cohérence et de son efficience. Dans le cadre de cette démarche, le suivi des engagements des signataires du contrat portera une attention à l'affectation de crédits de droit commun sur les quartiers prioritaires.

L'exercice évaluatif pourra être réalisé à l'échelle d'actions, d'orientations stratégiques, de thématiques et/ou du contrat dans son ensemble.

III. Définition du cadre stratégique

A) *Une élaboration participative*

La dynamique partenariale a permis l'élaboration du contrat de ville du Muretain Agglo. Des groupes de travail thématiques ont été réunis afin de définir des thématiques prioritaires et les enjeux territoriaux ; puis, ils ont été traduits en objectifs stratégiques et en objectifs opérationnels. Ces réunions ont eu aussi pour objectif de recenser toutes les actions déjà existantes sur les deux quartiers prioritaires.

Ce travail a mobilisé toutes les parties prenantes (Etat, collectivités, institutions partenaires, associations, membres des conseils citoyens, etc.) selon les thèmes abordés. Au total, 70 personnes ont participé à cette réflexion. Les groupes de travail se sont réunis selon le calendrier suivant :

- 26 octobre 2023 : développement économique
- 6 novembre 2023 : cohésion sociale
- 8 novembre 2023 : santé
- 15 novembre 2023 : prévention sécurité
- 22 novembre 2023 : cadre de vie et renouvellement urbain
- 1er décembre 2023 : développement économique
- 7 décembre 2023 : cohésion sociale
- 15 décembre 2023 : santé
- 18 janvier 2024 : développement économique
- 24 janvier 2024 : cohésion sociale
- 26 janvier 2024 : santé

Lors des réunions de janvier 2024, tous les groupes de travail ont validé les orientations stratégiques et opérationnelles ainsi que le programme d'actions du contrat de ville selon leurs thématiques.

Une réunion de restitution s'est tenue les 22 mars 2024 afin de présenter le contrat de ville « engagements 2030 – Muretain Agglo » à toutes les parties prenantes.

B) *Articulation avec les politiques nationales*

Le contrat de ville s'articule avec différents documents cadres qui peuvent être thématiques et/ou territoriales. Il conviendra que ces documents tiennent compte de la politique de la ville, l'enjeu étant la remise à niveau des quartiers prioritaires.

Dans la circulaire du 31 août 2023, il est indiqué que le contrat de ville 2024-2030 devra s'articuler avec les politiques publiques portées par l'Etat et ses opérateurs (ANRU, ANAH, etc.) et celles des collectivités territoriales et leurs groupements.

Il est mentionné précisément que le contrat de ville devra s'articuler avec les politiques suivantes :

- Le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)

Face à l'urgence climatique, ce contrat a pour objectif d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires ; contribuant également à la relance de l'activité. Le CRTE du Muretain Agglo court sur la période 2020-2026.

- Le pacte des solidarités

Le Pacte regroupe plus de vingt-cinq mesures concrètes, réunies en quatre axes prioritaires :

  - La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, en s'assurant que le déploiement du service public de la petite enfance bénéficie à tous, en généralisant les dispositifs de soutien à la parentalité, en renforçant le déploiement des petits déjeuners gratuits à l'école, en offrant un meilleur accompagnement aux enfants mal logés et en garantissant l'accès aux loisirs et aux vacances à tous ;
  - La sortie de la pauvreté par le retour à l'emploi pour tous, grâce à des actions pour lever les freins périphériques (modes de garde, santé, logement, mobilité) ainsi que les freins financiers ponctuels à la reprise d'activité et pour déployer les dispositifs d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi qui ont montré leur efficacité, tels que le CEJ (Contrat d'Engagement Jeune) pour les jeunes en rupture ;
  - L'accès aux droits, avec, en complément de la solidarité à la source, le déploiement massif des démarches d'aller-vers et le renforcement du réseau des accueils sociaux pour mieux lutter contre le non recours ; l'amplification de notre politique de soutien à la domiciliation ; un plan complet de prévention des expulsions locatives ; une action résolue d'accès à la santé des plus précaires, à commencer par les femmes ;
  - La transition écologique et solidaire, visant à réduire les dépenses contraintes des ménages en matière d'alimentation, d'énergie et de mobilité, grâce notamment à la montée en puissance du programme « Mieux manger pour tous », le développement des cantines à 1€ avec la mise en place d'un bonus EGALIM, le large déploiement des plateformes de lutte contre la précarité énergétique ou encore le soutien financier et technique aux intercommunalités les plus fragiles pour déployer la tarification sociale de l'eau.

- La création de France Travail dans le cadre de la loi Plein Emploi.

C) *Mobilisation du droit commun et des crédits spécifiques*

L'un des objectifs majeurs du contrat de ville est la mobilisation du droit commun de l'État, des collectivités locales et plus largement de l'ensemble des partenaires signataires. La mobilisation du droit commun en faveur des quartiers prioritaires garantira l'efficacité de l'action publique afin de réduire les inégalités avec le reste du territoire.

Ainsi, les enjeux stratégiques et objectifs opérationnels déclinés en actions s'appuieront prioritairement sur les politiques de droit commun portées par les partenaires signataires. Les actions seront financées via la mobilisation des dotations de l'Etat (dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, etc.), de la Banque des territoires, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que des bailleurs sociaux et des investisseurs privés.

La politique de la ville s'appuie aussi sur la participation financière de l'Etat via les crédits du programme 147, les mesures fiscales propres à la géographie prioritaire (abattement TFPB, TVA réduite, etc.) ainsi que les crédits mobilisés par les partenaires via des appels à projets.

Pour les structures associatives, un comité des financeurs, regroupant les partenaires financiers, sera mis en place afin d'échanger sur les demandes de subvention et de coordonner les moyens.

IV. Les orientations, les objectifs stratégiques et leur mise en œuvre

Le contrat de ville est construit autour de plusieurs thématiques identifiées lors des réunions des différents groupes de travail. Le travail partenarial a permis d'identifier les enjeux locaux et les moyens à mettre en œuvre pour les deux quartiers prioritaires de Muret.

Après l'identification des besoins et ressources des quartiers prioritaires, sept thématiques prioritaires ont émergé :

- Education jeunesse
- Accès aux droits
- Vie de quartier
- Cadre de vie
- Prévention, médiation, tranquillité publique
- Emploi et développement économique
- Santé

A chacune de ces thématiques en découle des objectifs stratégiques et opérationnels ainsi qu'un programme d'actions.

Le contrat de ville s'articule aussi autour de deux thématiques transversales complémentaires :

- Egalité femmes/hommes
- Laïcité et valeurs de la République

Au vu des enjeux, ces thématiques sont pleinement intégrées aux sept autres thématiques.

A) *Education jeunesse*

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programme d'actions
Lutter contre les ruptures scolaires et sociales	Réduire les écarts de réussite scolaire entre les élèves issus des QPV et les autres	Favoriser la mixité sociale à l'école et dans les structures d'accueil enfants/jeunes Continuer le dispositif d'aide aux devoirs dans les écoles QPV Renforcer la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire dès le primaire Avoir une attention particulière sur les écoles QPV (moyens supplémentaires)
	Améliorer la prise en charge globale de l'enfant et l'adolescent	Développer le programme de réussite éducative (PRE) Améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des souffrances psychiques chez les jeunes Développer l'accompagnement des jeunes sur l'orientation notamment au niveau de la 3ème
Favoriser l'éducation partagée	Accompagner les parents dans l'épanouissement de leurs enfants	S'appuyer sur les espaces de rencontres dédiés aux parents pour répondre à des besoins spécifiques, informer, communiquer (LAEP, etc.) Proposer des actions parents/enfants pour renforcer les liens familiaux Conforter les relations entre les établissements scolaires et les familles Développer des actions ciblées en direction des parents (danger des écrans, nutrition, etc.)

	Permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteurs de leur ville	Soutenir les initiatives jeunesses Créer les conditions pour la participation des jeunes en mobilisant tous les acteurs

B) *Accès aux droits*

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programme d'actions
Accroître l'accompagnement des habitants en matière de droits et de services	Répondre à la demande par la proximité	Développer les missions de l'espace Maïmat pour renforcer le lien avec les habitants Renforcer les permanences spécifiques (droit, psychologue, etc.) organisées par le CCAS et les associations Encourager les médiations socio-administratives par des agents publics, des écrivains publics, des traducteurs, etc.
	Optimiser les circuits d'orientation pour garantir une réponse rapide et efficace	Renforcer l'interconnaissance de tous les acteurs lors de temps formels et informels (petits déjeuners, etc.) Recenser les dispositifs et actions pour mieux les coordonner et gagner en complémentarité d'intervention S'appuyer sur les associations pour être des relais de l'action publique
	Travailler sur l'autonomisation des personnes	Accompagner les personnes les moins autonomes dans leurs démarches tout en visant l'appropriation des fonctionnements administratifs par les bénéficiaires Accroitre les dispositifs permettant de développer des compétences de base (alphabétisation, apprentissage du français, maitrise de l'outil numérique, etc.)

Développer une offre adaptée aux besoins des habitants	Privilégier la co-construction des actions et des dispositifs avec les usagers	S'appuyer sur les comités d'usagers existants (agoras), les associations et les conseils citoyens Continuer à organiser des réunions publiques sur des projets touchant les QPV Créer des espaces de rencontre, d'échange et de soutien pour les habitants des QPV
Promouvoir l'égalité homme/femme Lutter contre les discriminations Promouvoir la laïcité	Sensibiliser et lutter contre toute forme de discrimination, de sexisme, d'harcèlement et d'atteinte à la laïcité	Faciliter la formation des acteurs Favoriser la formation des jeunes dès le plus jeune âge pour lutter contre les stéréotypes et le cyberharcèlement Apporter un soutien juridique en cas d'abus

C) *Vie de quartier*

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programme d'actions
Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques sportives	Faciliter l'accès à l'art et à la culture notamment pour les jeunes	Poursuivre la mise en place de tarifs spécifiques dans les équipements publics (médiathèque, EMEA) Favoriser les projets innovants en lien avec les institutions labellisées (Démos) ou les équipements de proximité (théâtre, médiathèque, etc.) Encourager les institutions publiques à sortir de leurs murs et aller à la rencontre des habitants des QPV Conforter le rôle essentiel de l'éducation culturelle et artistique au sein des écoles Considérer la jeunesse comme un axe prioritaire de l'intervention culturelle en construisant des modes d'intervention adaptés
	Augmenter la pratique sportive pour tous les publics	Inciter les clubs sportifs à inscrire des jeunes issus des QPV Proposer des activités en direction d'un public féminin S'appuyer sur les clubs pour organiser des animations et faire découvrir de nouvelles pratiques

Faciliter l'appropriation de l'espace public par tous et toutes	Favoriser la mixité, les rencontres intergénérationnelles et inter-quartiers	Organiser régulièrement des évènements en pied d'immeubles Réaliser des évènements emblématiques dans les QPV Concevoir l'offre d'activités sportives, de loisirs, culturelles comme support à l'échange intergénérationnel

D) Cadre de vie

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programme d'actions
Poursuivre le programme de renouvellement urbain	Continuer les programmes de requalification de Perville et Capèle	Mettre en œuvre le NPNRU Aménager les espaces publics pour tenir compte des enjeux climatiques, des enjeux de cohésion sociale et de tranquillité publique
	Rééquilibrer l'offre de logement entre le quartier Saint Jean et le reste de la ville et du Muretain	Permettre l'abaissement du taux de logements sociaux par une diversification des nouveaux programmes Continuer la vente du parc par le bailleur pour amener de nouveaux ménages
Contribuer à une mixité sociale	Poursuivre le travail sur le rééquilibrage des quartiers	Assurer un suivi des attributions et de l'occupation du parc social sur les quartiers Définir des critères de veille pour orienter les attributions sur les QPV (ex. lien à l'emploi, etc.)
	Piloter le relogement et la reconstitution de l'offre démolie à l'échelle du Muretain Agglo	Mobiliser les communes du Muretain sur ces sujets

E) *Prévention, médiation, tranquillité publique*

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programme d'actions
Renforcer la place de l'humain pour agir en prévention		Continuer la médiation de proximité Faciliter les relations des acteurs de la tranquillité publique, de la prévention et les habitants des QPV Favoriser l'occupation du domaine public/pied d'immeuble en s'appuyant sur des animations
Favoriser la veille, la remontée et l'échange d'informations et de pratiques entre partenaires et institutions	Instaurer des espaces partenariaux de veille et de remontée d'informations	Renforcer la coordination territoriale des moyens de sécurisation (Gendarmerie/police municipale) en lien avec le bailleur et les acteurs du quartier Relancer le CLSPD

F) *Emploi et développement économique*

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programme d'actions
Soutenir le commerce, l'artisanat et les services de proximité pour accompagner notamment la revitalisation de centre-ville	Lutter contre la vacance commerciale	Renforcer la bourse aux locaux et le partenariat avec les propriétaires des locaux pour favoriser l'implantation d'activités qui accompagnent la diversification de l'offre commerciale Conforter nos liens avec l'EPF d'Occitanie en vue de constituer des réserves foncières stratégiques sur la place de la République et ses alentours Mise en place d'animations sur le centre-ville pour amener un flux de visiteurs Création de boutiques éphémères en lien avec les chambres consulaires
Soutenir la création d'activités économiques, l'insertion professionnelle et le maintien en emploi	Accompagner davantage les porteurs de projets économiques	Poursuivre le travail engagé sur la visibilité et les missions du « Point d'appui » S'appuyer sur les acteurs (chambres consulaires, associations, etc.) pour un meilleur suivi des jeunes entreprises Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets en amont de l'implantation
	Développer les actions de sensibilisation en faveur des collégiens, lycées et de leurs parents	S'appuyer sur le CEM et renforcer leurs partenariats avec les établissements scolaires Mobiliser les bureaux des entreprises dans les lycées Organiser des manifestations spécifiques, des démonstrations de métiers, des journées portes ouvertes pour faire découvrir des métiers et apprentissages

	Renforcer le lien avec les entreprises du territoire et notamment via le Club des Entreprises pour favoriser le recrutement de personnes issues des quartiers prioritaires.	Développer le parrainage dans les entreprises et les services publics Préparer en amont les candidats (comportement, codes, remise à niveau scolaire, etc.) à la culture de l'entreprise Accroitre la part des habitants des QPV bénéficiant des mesures emplois (emplois francs, contrats d'insertion, contrats en alternance, etc.) et les faire découvrir aux entreprises Orienter l'offre d'insertion par l'activité économique Poursuivre le travail engagé sur les discriminations
Favoriser l'emploi en agissant sur les freins	Encourager les actions qui visent à aller vers ce public et à les remobiliser dans leur recherche d'emploi et leur parcours d'insertion	S'appuyer sur l'ensemble des acteurs, les mobiliser plus fortement autour du contrat de ville et de ses objectifs en particulier l'insertion et l'apprentissage par la création d'un réseau Recenser les dispositifs ou actions des acteurs de l'emploi et organiser l'offre en cohérence avec les objectifs définis (carte de formations) Mettre en place un réseau d'acteurs prenant des personnes en stage ou en apprentissage. Assurer un suivi spécifique de ces publics en amont et pendant Développer des actions adaptées à la demande du public concerné Renforcer l'offre de service dans les domaines insuffisamment couverts (savoir de base, langue, informatique, etc.)
	Monter des actions qui favorisent la mobilité chez les habitants des QPV (accès au permis de conduire, apprentissage du vélo, etc.)	
	Faciliter l'accès à la formation et à la qualification	

G) Santé

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programme d'action
Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé	Définir un contrat local de santé	Promouvoir l'attractivité du territoire en renforçant la démographie médicale Mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'objectifs communs de santé Améliorer les parcours de santé et de vie des habitants du territoire
	Améliorer le processus d'accès à la santé et en particulier à la prévention	Animer des actions de sensibilisation aux dépistages des cancers et autres maladies dans les quartiers, les établissements scolaires, etc. Sensibiliser aux enjeux de la santé environnementale (alimentation, écran, etc.) Développer des actions pour réinscrire des personnes en situation de précarité dans un parcours de soins Former les bénévoles et travailleurs sociaux pour qu'ils informent mieux leurs publics sur leurs droits en matière de santé
Faciliter et accompagner les personnes vulnérables	Répondre aux enjeux de la santé mentale	Former les acteurs de terrain (professionnels ou pas) sur la santé mentale Faciliter l'accès aux soins psychiatriques et leurs continuités Instituer un Conseil local de santé mentale

	Encourager le bien vieillir dans les quartiers prioritaires	Augmenter le repérage des personnes isolées Favoriser l'accès aux droits et le recours à l'APA à domicile Participer au maintien à domicile par des activités adaptées (gym douce, atelier mémoire, etc.)

V. Les engagements des signataires

Les différents partenaires intervenant dans la politique de la ville ont transmis leur contribution au présent contrat de ville. Leur apport, intégré dans les pages à suivre, reflète leur engagement au sein des quartiers prioritaires Centre Ouest et Saint Jean.

A) Cadre d'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignations

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- D'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- De favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- De soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- De crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- De fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- De prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services, etc.).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

B) Cadre d'Intervention du Conseil Régional

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'EDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,

- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,

- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,

- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),

- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
  - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
  - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.

- L'offre de services dédiés :
  - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
  - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
  - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plait ![23],
  - Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.
Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- Des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,

[23] https://www.laregion.fr/pfm

- La participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),

- L'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- Des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- De l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- De dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Egalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Egalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- Du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...
  En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers[24], essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers[25] : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

---

[24] Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié :
https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets-

[25] L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet :
https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- Pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- En faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

C) *Cadre d'Intervention du Conseil Départemental*

Le Conseil départemental dans le cadre de son rôle de chef de file en matière d'action sociale accompagne au quotidien et en proximité, au sein des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, les publics vers le droit commun en mobilisant ses services et ses ressources afin de garantir la même qualité de service aux usagers que dans le reste du département. Cette ligne de conduite, fondée notamment sur la notion d'accès aux droits, se traduit par un renforcement de l'intervention du Conseil départemental à travers :

- 4 Direction Territoriale des Solidarités (DTS) : la DTS de Toulouse pour l'ensemble des QPV de la commune, la DTS Nord Toulousain pour les QPV de Colomiers et Blagnac, la DTS Sud Toulousain pour le QPV de Vivier Le Maçon à Cugnaux et les QPV Saint Jean et Centre Ouest à Muret et enfin la DTS de Comminges Pyrénées pour le QPV de Saint-Gaudens ;
- 16 Maisons Des Solidarités (MDS), clés de voûte opérationnelles, couvrent l'ensemble des QPV de Haute-Garonne.

Les objectifs de son intervention :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales afin de favoriser la cohésion sociale ;
- Le déploiement de politiques publiques et des interventions en faveur de la protection de l'enfance, des PAPH, de l'insertion, du logement, de l'éducation, des jeunesses, de la santé ou encore de l'accès à la culture et aux sports ;
- La coordination des politiques publiques d'action sociale et médico-sociale, à tous les âges de la vie, pour assurer une approche globale, cohérente et partenariale du développement des quartiers prioritaires ;
- La participation citoyenne en encourageant la participation des habitants à la vie démocratique locale, en favorisant le dialogue et la concertation afin de mieux comprendre leurs besoins et attentes ;
- Le développement harmonieux et équilibré de ces territoires pour favoriser l'inclusion sociale.

L'intervention du Département en QPV se traduit par :

- Un accueil inconditionnel de proximité en MDS ;
- Le déploiement d'actions de prévention ;
- La mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement vers l'accès aux droits ;
- La poursuite du programme de mixité sociale dans les collèges ;
- Une participation au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;
- Une implication dans les actions partenariales co-construites et/ou les dispositifs spécifiques à l'instar des Cités éducatives entre autres ;
- Une volonté d'implication dans le champ de la bifurcation écologique.

Les actions et mesures déployées par le Département chercheront ainsi à répondre aux besoins spécifiques des QPV afin de contribuer à leur développement, en partenariat avec les autres partenaires du contrat de ville et les habitants en tant qu'experts de leur quartier. Les actions se déploieront en fonction des besoins repérées et en partenariat dans un objectif de cumul des forces. La participation du Cd31 aux actions des partenaires s'appréciera dans le dialogue et dans l'intérêt des habitants.

Pour se faire, toutes les directions du Conseil Départemental sont amenées à considérer l'engagement de l'institution en faveur des habitants des QPV.

Un soutien au secteur associatif

Les contrats de ville n'induisent pas une contractualisation financière. Les demandes de financement des associations seront examinées, au cas par cas, par les directions thématiques dans le cadre des compétences et orientations stratégiques du Conseil départemental.

D) Cadre d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne

1/ Intervention de la CAF de la Haute Garonne en matière d'action sociale

Acteur majeur de la politique familiale et sociale dans le département, la caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne a pour mission d'aider les usagers dans leur vie quotidienne en respectant des valeurs d'équité, de solidarité, de neutralité.
Les quatre missions emblématiques de la branche Famille, fondatrices de son cœur de métier, sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Le soutien de la Caf de la Haute Garonne se caractérise par :

- Une offre globale de services aux usagers (versement des prestations légales, accueil social, aides financières individuelles)

En 2021, 1 380 672 personnes, soit 53,9,3 % de la population départementale, sont concernées par le versement des prestations sociales et familiales de la Caf. A l'échelle de Muret, 24813 personnes, soit 53,3 % de la population, sont concernées par le versement des prestations sociales et familiales de la Caf.

- Une offre globale de services aux partenaires de l'action sociale (versement des prestations de service, soutiens financiers aux acteurs du territoire, appui à l'ingénierie en action sociale aux collectivités et aux acteurs locaux) sur les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien de la parentalité, de l'accès aux droits et de l'animation de la vie sociale. La Caf soutient les collectivités du département dans leur politique familiale et sociale par le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG).

L'ensemble de ces interventions représente un budget annuel en 2021 pour le Muretain Agglo de plus de 147 millions d'euros.

2/ Les attentes de l'institution vis-à-vis du contrat de ville

Les priorités d'intervention pour la Caf de Haute Garonne se portent sur deux enjeux principaux :

- Revenir à une plus large qualité de service, attendue par nos concitoyens
- Mettre en œuvre des projets porteurs de progrès pour tous

Les objectifs de cohésion urbaine et de solidarité au profit des quartiers défavorisés et de leurs habitants poursuivis par la politique de la ville s'inscrivent pleinement dans les engagements pris par la branche famille dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée avec l'État pour la période 2023-2027.

Pour cela la Caf de Haute Garonne souhaite renouveler son engagement dans le contrat de ville 2024 - 2027 de la ville de Muret autour d'un partenariat politique et financier afin de réduire les inégalités économiques, sociales et culturelles rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération du Muretain.

3/ Les engagements de l'institution dans le cadre du contrat de ville 2024 /2027 de la ville de Muret

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville, la Caf de la Haute-Garonne s'engage à coopérer avec les partenaires institutionnels du territoire pour soutenir les actions à destination des habitants, dans son champ de compétence, qui visent à :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'accueil du jeune enfant et d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité
- Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles
- Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale
- Faciliter l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables

À cet effet, la Caf de la Haute-Garonne s'engage à mobiliser ses ressources (dans la limite de ses enveloppes budgétaires) pour permettre une couverture optimale du territoire et le financement des services aux familles. Le soutien aux opérateurs, et particulièrement aux associations, est essentiel à la mise en œuvre concrète du contrat de ville. À ce titre, des fonds spécifiques pourront être mobilisés pour optimiser le financement de projets innovants ou nécessitant des moyens supplémentaires.

E) Cadre d'intervention de la Mission Locale de la Haute-Garonne

Compte tenu de ses missions d'accompagnement globale en direction des jeunes en insertion de 16 à 25 ans, la Mission Locale Haute Garonne s'engage dans le présent contrat de ville autour des axes suivants :

a) Education jeunesse / Axe Lutter contre les ruptures scolaires et sociales

La Mission Locale dans le cadre de la réforme du lycée professionnel et du programme *Tous Droits Ouverts*, s'engage à intervenir auprès des jeunes Muretain.e.s résidants en QPV qui seraient sortant des lycées professionnels sans solution. L'objectif est de leur présenter et leur faire bénéficier de l'offre de service commune Education Nationale / Mission Locale afin de faciliter leur maintien dans le système scolaire si cela est leur souhait.

b) Accès aux droits / Accroître l'accompagnement des habitants en matière de droits et de services / Répondre à la demande par la proximité

La Mission Locale mobilisera ses actions « aller vers » dans les quartiers en mobilisant des permanences délocalisées notamment dans l'espace Maïmat, le Lucky Bus et le dispositif REMOJEUNES.

c) Emploi et développement économique / Soutenir la création d'activités économiques, l'insertion professionnelle et le maintien en emploi / Développer les actions de sensibilisation en faveur des Collégiens, lycées et de leurs parents

La Mission Locale continuera à déployer aux côtés des bureaux des entreprises l'offre de service Avenir Pro qui permet de faire découvrir le bassin d'emploi et les techniques de recherche d'emploi aux jeunes scolarisés dans les lycées professionnels.

d) Renforcer le lien avec les entreprises du territoire et notamment via le Club des Entreprises pour favoriser le recrutement de personnes issues des quartiers prioritaires.

La Mission Locale mettra à disposition des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires son réseau de parrainage constitué de salariés ou de dirigeants d'entreprises locales, de collectivités et de personnes retraitées engagées.
La Mission Locale mettra à disposition son offre de service de Préparation en amont des candidats (comportement, codes, remise à niveau scolaire, etc.) à la culture de l'entreprise
La Mission Locale contribuera à la promotion des mesures emplois (emplois francs, contrats d'insertion, contrats en alternance, etc.) auprès entreprises dans l'objectif d'accroitre la part des habitants des QPV
La Mission Locale contribuera aux actions de lutte contre les discriminations en mettant à disposition des outils rapprochant les jeunes et les entreprises.

e) Favoriser l'emploi en agissant sur les freins / Encourager les actions qui visent à aller vers ce public et à les remobiliser dans leur recherche d'emploi et leur parcours d'insertion

La Mission Locale mobilisera son offre de service REMOJEUNES (REpérer et MObiliser les JEUNES) et en particulier la cellule locale qu'elle anime constituée du réseau des partenaires locaux. Cette cellule rassemble l'ensemble des partenaires œuvrant en direction des jeunes de 16 à 25 ans dans l'objectif de faciliter leur repérage et la mobilisation de l'offre de service partenariale visant à les remobiliser.

f) Monter des actions qui favorisent la mobilité chez les habitants des QPV (accès au permis de conduire, apprentissage du vélo, etc.)

La Mission Locale mettra à la disposition des acteurs son diagnostic socioéconomique de la jeunesse et en particulier celui autour des besoins en mobilité des jeunes ainsi que son expertise en ingénierie sur ce type de sujet.

g) Faciliter l'accès à la formation et à la qualification

La Mission Locale mettra à la disposition des acteurs son diagnostic socioéconomique de la jeunesse et en particulier celui autour des besoins en formation ainsi que son offre de service liée à l'accès à la formation et à la qualification.

F) Cadre d'intervention de Promologis

1/ Présentation du cadre dans lequel PROMOLOGIS intervient

PROMOLOGIS - Entreprise Sociale de l'Habitat - dont le siège social est situé 2 rue du Docteur Sanières à TOULOUSE gère en pleine propriété 4 884 logements (17% de son parc immobilier) sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Muretain, dont 2 460 sur la Ville de MURET.
1432 logements entrent dans le champ d'application du contrat de ville 2024-2030 selon la répartition ci-après :

- 1 089 logements – Quartier Saint-Jean
- 343 logements – Quartier Centre-Ouest.

PROMOLOGIS développe sur le périmètre de l'EPCI une production d'offre nouvelle diversifiée et soutenue, à travers une approche globale des projets qui répond aux attentes des collectivités. Ce faisant PROMOLOGIS contribue à la mixité urbaine et sociale, et favorise la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat.

129 livraisons de logements locatifs sont prévues sur la période 2024/2025 (4 PLAI, 8 PLUS, 58 PLS et 59 logements intermédiaires) et des logements en accessions neuves à la propriété.

Parallèlement, PROMOLOGIS mène depuis plusieurs années sur la Ville de MURET des projets ambitieux de requalification urbaine sur différents sites, l'opération Saint-Exupéry a été la 1ère avec 145 démolitions et 160 logements reconstruits livrés entre 2006 et 2007. La restructuration du quartier Maïmat, 173 appartements ont été démolis pour 148 nouvelles livraisons réalisées d'octobre 2012 à juillet 2014, 220 logements seront reconstruits à terme en favorisant notamment le renforcement de la mixité sociale.

Dans le cadre du contrat de ville 2014-2020 et afin d'intensifier la requalification du quartier SAINT JEAN, d'importantes opérations de démolition-reconstruction ont été menées et sont en cours. Le quartier MOISAND PERVILLE a été complètement transformé tant du fait des formes d'habitat (mixité de logements collectifs et individuels) mais également du fait de la création d'aménagements extérieurs qualitatifs avec notamment la création d'un mail piétonnier et la préservation importante d'arbres. 98 appartements ont été démolis sur cette opération pour 154 nouvelles livraisons entre 2020 et 2024. Ces opérations de démolition-reconstruction ont permis de proposer une offre d'habitat globale et mixte sur ce quartier avec la création de logements sociaux en financement PLUS/PLAI et PLS mais également la proposition de logements intermédiaires et en accession neuve. Des commerces complètent l'offre d'habitat.

Afin de poursuivre la mutation de ce quartier, une dernière tranche de logements est en cours de démolition (60) pour une reconstruction de 76 logements dans la continuité des programmes déjà réalisés.

Enfin, dans le cadre du contrat de ville 2014-2020, l'opération importante de requalification du quartier CAPELE prévoit la démolition de 204 logements comprenant des logements locatifs sociaux et des logements détenus par des particuliers.

Dans toutes ces opérations d'ampleur, PROMOLOGIS a à cœur de requalifier très qualitativement ces quartiers afin de favoriser le bien vivre de l'ensembles de habitants de la commune. Chacune de ces opérations est menée en concertation avec les habitants. Les relogements se font dans le plus grand respect des familles et de leurs besoins. Les équipes de PROMOLOGIS les accompagnent individuellement dans leur projet de de mobilité résidentielle.

PROMOLOGIS s'engage également fortement sur la maintenance de son parc immobilier locatif ainsi que sur des programmes ambitieux de réhabilitation énergétique, pour maintenir la qualité du patrimoine et le confort des locataires. A ce titre 234 logements ont été traités sur le quartier SAINT JEAN depuis 2014. Des réhabilitations globales des résidences ont été menées tant sur le plan énergétique des logements que sur le niveau du confort d'usage avec création d'ascenseurs et modernisation des parties communes qu'au niveau de la sécurité des sites avec des aménagements paysagers et des adaptations de parties communes en relation avec les forces de l'ordre.

Enfin PROMOLOGIS facilite l'accession à la propriété par une offre de qualité, à des prix abordables pour le plus grand nombre, dans le neuf, en location-accession (PSLA), mais également pour du patrimoine existant dans le cadre de la vente Hlm. Cette primo accession assortie de garanties financières en direction des ménages propriétaires est un atout essentiel pour renforcer l'attractivité des quartiers d'habitat social, en lien avec les actions en faveur du renouvellement urbain.

Par ailleurs PROMOLOGIS est engagée historiquement dans des politiques d'attributions locatives tendant à préserver l'équilibre social dans ses immeubles, à favoriser le vivre ensemble par une gestion de proximité assurée par ses équipes et autres partenaires externes spécialisés notamment en direction des publics identifiés comme étant fragiles.

Enfin PROMOLOGIS contribue, comme partenaire de l'Etat et des Collectivités au développement dans son ensemble du logement social et aux missions d'intérêt général qui y sont associées.

2/ Les axes d'intervention

Le renouvellement urbain constitue un élément structurant du contrat de ville qui doit dans un périmètre déterminé traiter les thématiques liées au bâti, plus généralement la requalification urbaine, prendre en compte les problématiques des transports et des équipements publics des quartiers prioritaires, contribuer au développement économique et social, à l'accompagnement des populations les plus en difficulté.

Il doit être accompagné d'un travail de fond sur l'équilibre social et l'occupation de ces quartiers, sur les orientations à prendre pour leur devenir.

Cette thématique a aussi toute son importance et peut porter sur les points suivants :

- Le diagnostic des enjeux de peuplement
- La redéfinition des politiques d'attributions
- La tranquillité résidentielle
- L'accompagnement des publics fragilisés
- La prise en compte des problèmes de sécurité
- Le développement de l'insertion professionnelle
- L'accès aux services publics et de proximité
- La participation des publics concernés aux projets

3/ Les engagements prioritaires de PROMOLOGIS

PROMOLOGIS entend contribuer à la réussite du projet de contrat de ville en s'inscrivant plus particulièrement dans les déclinaisons suivantes :

- La valorisation de l'image des quartiers à travers une nouvelle écriture urbaine, le développement du bien vivre ensemble, de la tranquillité résidentielle et la prise en compte de la sécurité.
- La diversification et l'équilibre de l'offre de logements, en locatif et accession à la propriété
- L'accompagnement des ménages fragiles pour un meilleur équilibre social
- L'accompagnement en matière d'insertion et d'emploi des habitants auprès des entreprises

Diverses actions ont été engagées par PROMOLOGIS dans le contrat de ville 2014-2020 et vont se poursuivre dans le contrat de ville (2024-2030) pour développer le lien social et le bien vivre ensemble.

Des actions de sensibilisation au développement durable et à la biodiversité ont été menées dans les quartiers avec des semaines dédiées à la sensibilisation au tri des déchets, la création de jardins partagés, plantation d'espaces fleuris pour favoriser la biodiversité et la pollinisation. Lors de ces actions, des animations se sont déroulées avec les habitants pour que chacun soit partie prenante et impliqué dans la vie de son quartier.

Par ailleurs, des actions autour de la culture et des enfants ont été menées avec la réalisation de graff dans des cages d'escalier ou la décoration d'un local encombrants. Des ateliers de break dance et de chants ont également été animés avec des représentations.

De plus, PROMOLOGIS favorise l'insertion et l'emploi des habitants. Les lots pour le nettoyage des parties communes des immeubles de la commune de MURET ont été attribués à des association de réinsertion par l'emploi. Ces associations emploient des personnes éloignées du monde du travail et les accompagnent également pour favoriser leur insertion. Ces lots dédiés ont vocation à être pérennisés.

En outre, des actions auprès des seniors ont été menées avec la mise en place de permanences téléphoniques, des visites à domicile et des ateliers pour aider à l'usage de l'informatique. Ces actions complètent l'offre de logements adaptés à cette population pour favoriser le bien vivre chez soi.

PROMOLOGIS est également attaché à accompagner les personnes les plus fragiles par la mise en place de permanences administratives et d'écrivain public ainsi qu'un accompagnement accu en lien avec des associations spécialisées pour traiter les situations dans leur globalité. Des échanges constants sont effectifs entre le CCAS, les services sociaux du département et les équipes de PROMOLOGIS qui compte notamment 3 Conseillères en Economie Sociale et Familiale sur l'agence de MURET.

Enfin, PROMOLOGIS porte une attention particulière à la tranquillité publique dans les quartiers avec une forte implication dans la coordination des agents de la police municipale, les effectifs de la gendarmerie et ses services. Une équipe de médiateurs est également présente sur le quartier et vient étayer ce dispositif par des actions de prévention.

4/ Les actions auxquelles PROMOLOGIS s'associera

- La poursuite de la requalification urbaine des sites de MURET,
- La participation à la Conférence Intercommunale du Logement du Muretain Agglo,
- La participation à la gestion urbaine et sociale de proximité,
- La contribution au développement de l'économie sociale et solidaire, à la gestion de proximité, au bien vivre et à la sécurité des habitants de MURET,
- L'accompagnement renforcé des personnes les plus fragiles.

Muret, le 11 juillet 2024,

M. DURAND
Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne

M. Christophe DELAHAYE
Conseiller Régional
Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée

M. Jean-Louis LLORCA
Vice-Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

M. André MANDEMENT
Président du Muretain Agglo

M. Olivier LIVROZET
Directeur territorial de la Caisse des Dépôts et Consignations

M. André MANDEMENT
Maire de la Ville de Muret

M. PITEAU
Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne

M. Anouar KROUK
Directeur d'Agence France Travail

Mme Sabine GEIL GOMEZ
Présidente de la Mission Locale Haute-Garonne

M. Philippe PACHEU
Directeur Général Promologis